

## *En regard de la métropole.*

### *Enseigner la décolonisation dans l'actualité du débat sur le fait colonial.*

*La place de l'histoire coloniale dans l'enseignement est conçue de façon aberrante, parce qu'elle décompose toujours l'histoire coloniale en deux périodes : « Conquête et colonisation », et ensuite « Mouvements d'indépendance ». On ne cherche pas à montrer les continuités.*  
Marc Ferro<sup>1</sup>

La colonisation fait aujourd'hui débat. Ce débat est simultanément historiographique et politique. Il retentit plus ou moins sur l'enseignement, ses conditions, comme le montrent les polémiques et pétitions accompagnant le vote de la loi du 23 février 2005, qui fixerait dorénavant un cadre et une mission à l'enseignant. Les programmes retardent sur cette évolution<sup>2</sup> qui affecte également la question de la décolonisation, tant les processus sont liés comme le souligne Marc Ferro. Partant de ce lien, il semble possible de souligner en quoi la question de l'enseignement de la décolonisation, comme enjeu civique et épistémologique, participe du récit national, de la question du modèle républicain<sup>3</sup>. Il sera donc uniquement question de la métropole, des effets de la décolonisation sur celle-ci. L'essentiel du questionnement repère ainsi une disjonction entre ce qui aujourd'hui fait débat autour du fait colonial et la position des programmes, comme les attentes implicites formulées dans l'horizon de l'éducation civique. Partant de l'examen des programmes (1998, 2001), et de ce que supposent comme mise en application les supports préconisés par les documents d'accompagnement et les manuels, j'essaierai de saisir en quoi la conception proposée peut aujourd'hui sembler historiographiquement critiquable et socialement discutée. L'examen plus détaillé des réponses politiques à ces enjeux mémoriels liés à la décolonisation introduit alors une relecture possible des programmes autour de la notion de société post-coloniale, portée aujourd'hui par une partie de l'historiographie de la colonisation<sup>4</sup>, scandée également dans l'actualité immédiate et les commentaires qui l'accompagnent.

#### **Enseigner la décolonisation.**

La saisie de l'enseignement de la décolonisation, dans ses prescriptions programmatiques comme dans les conditions de sa mise en application par le biais du manuel, suppose un rappel. Durant la période coloniale, l'École fut l'une des institutions promotrices d'une culture coloniale en métropole<sup>5</sup>. Dans l'immédiateté du processus de décolonisation, les manuels scolaires furent, par exemple, mutiques si l'on suit l'analyse de Sandrine Lemaire<sup>6</sup> ; après 1980, ils séparent strictement le fait colonial et le fait national.

Dans les programmes de 1998 (classe de 3<sup>e</sup>), de 2001 (classes de 1<sup>ère</sup> et terminale), colonisation et décolonisation apparaissent comme deux processus distincts. Il n'est que la série scientifique où se succède chronologiquement la colonisation, la décolonisation. Prendre cette succession vaut indices du sort particulier réservé à la décolonisation. La continuité est trompeuse. Les textes d'accompagnement pour cette série précisent pour le fait colonial l'opportunité du repérage et d'un questionnement de la culture coloniale au sein des métropoles, comme la nécessité conclusive d'indiquer que la colonisation représente une première étape d'insertion, pour ces pays, dans une économie globale. La phase de décolonisation s'appréhende dans une plus grande amplitude : liée à l'émancipation politique des ex-colonies, elle dépasse ce simple stade pour aboutir aux notions conjointes de Tiers-monde, de développement, de globalisation. Les professeurs sont invités à proposer une lecture typologique des décolonisations. Les mêmes recommandations s'appliquent aux documents d'accompagnement pour les séries littéraire et économique :

<sup>1</sup> Marc Ferro, « La colonisation française, une histoire inaudible », In Pascal Blanchard et alii, *La fracture coloniale*, Paris, La Découverte « Cahiers libres », 2005, p 132.

<sup>2</sup> Sur ce point, cf. Vincent Chambarlhac, « Culture républicaine et République coloniale. Le bain colonial », intervention au stage IUFM de Bourgogne 5/6 avril 2005, disponible sur le site web de l'Académie de Dijon, pages Histoire / Géographie (<http://www.ac-dijon.fr/histoire/>).

<sup>3</sup> En ce sens, et parce que les programmes du secondaire forment un tout, cette intervention prolonge également un travail plus ancien : Vincent Chambarlhac. *La République, une nouvelle culture politique ?* Intervention au stage IUFM de Bourgogne des 11 et 12 décembre 2003. Disponible en version électronique dans les pages Histoire / Géographie du site Internet de l'Académie de Dijon

<sup>4</sup> Pour un panorama synthétique, cf. Philippe Poirrier, *Les enjeux de l'histoire culturelle*, Paris, Seuil « L'Histoire en débats », 2004.

<sup>5</sup> Gilles Manceron. « Ecole, pédagogie et colonies ». In Pascal Blanchard, Sandrine Lemaire. *Culture coloniale. La France conquise par son Empire*. Paris. Autrement « Mémoires ». 2003.

<sup>6</sup> Sandrine Lemaire, « Colonisation et immigration : des « points aveugles » de l'histoire à l'école ? », In Pascal Blanchard et alii, *La Fracture coloniale*, op, -cit, note 1 p 93-104.

L'émancipation politique des colonies constitue un fait décisif du XX<sup>e</sup> siècle, qui ne se limite pas à la phase de décolonisation et entretient des liens avec la question contemporaine des rapports Nord / Sud.

On mesure en creux une absence, l'analyse pour la métropole des effets de la décolonisation dans une moyenne durée historique. En ce sens, la crise algérienne appartient naturellement à l'étude de la V<sup>e</sup> République – elle est crise de l'exécutif de la IV<sup>e</sup> République –, elle ouvre l'étude de la constitution. Au titre de la France dans le monde, la décolonisation n'existe plus comme telle, tout juste peut-on la lier au maintien – toujours plus problématique – d'une sphère d'influence en Afrique :

Prolongeant les avancées notables de la IV<sup>e</sup>, la V<sup>e</sup> République tourne la page de l'empire colonial : la longue séquence de la colonisation prend fin pour l'essentiel en 1962. S'achève en même temps le cycle guerrier ininterrompu depuis 1939. (Accompagnement TS, formulation identique pour l'entrée « La France dans le monde », séries L, ES).

En regard, le programme de troisième pointe toujours plus explicitement la maigre part réservée aux phénomènes de décolonisation. Classiquement, cette phase surgit au chapitre II 2 (De la guerre froide au monde d'aujourd'hui) ; il est attendu, au titre documentaire, un témoignage sur la décolonisation – indication bien plus vague que celles accompagnant les autres points saillants du chapitre<sup>7</sup>. Le cas français ressurgit dans l'étude de la France depuis 1945, avec la même imprécision documentaire – document sur la décolonisation française. Pour le manuel Nathan (*Le monde d'aujourd'hui*, sous la direction de Jacques Marseille et Jacques Scheibling), le face à face documentaire reprend inconsciemment une typologie classique : au titre des Relations Internationales, le dossier porte sur l'Inde, pour la France la guerre d'Algérie s'impose.

L'imaginaire de la décolonisation tient alors en quelques images plus ou moins archétypales d'un imaginaire occidental. Soulignons, pour la guerre d'Indochine, la fréquence de la reproduction de l'affiche de Paul Colin (« *Dien Bien Phu... Ils se sont sacrifiés pour la liberté* », Paul Colin, Mouvement Paix et liberté, 1954) dans les manuels. La composition de l'affiche (un soldat effondré sur une croix) et la légende participent de l'intégration de la guerre d'Indochine à la question des Relations Internationales. L'absence d'indications sur le mouvement *Paix et Liberté* ramène bien souvent l'interprétation du document à une défaite valorisée par la dimension du sacrifice et absorbée implicitement dans une séquence plus longue liée à la guerre froide<sup>8</sup>. Benjamin Stora, étudiant les imaginaires de guerre, repère une séquence Dien Bien Phu – Algérie – Vietnam façonnant le légendaire des guerres coloniales et post-coloniales, de leurs images<sup>9</sup>. Dans cette configuration, ce qui fait écran à l'analyse de l'affiche de Paul Colin est son insertion aux cadres des relations internationales, et la manière dont elle enjoint, par la thématique défaite / sacrifice, l'oubli du terreau colonial dans lequel s'enracine la question indochinoise. Dans une perspective plus globale, on ne peut que noter dans la dernière vague des manuels du secondaire la réitération forte de la coupure colonisation / décolonisation. Pour le premier terme, les manuels s'ouvrent au renouveau historiographique portant notamment sur la culture coloniale et ses effets métropolitains (présence, par exemple, de la thématique des expositions coloniales) ; ils sont alors en adéquation avec les prescriptions des documents d'accompagnement (cf. *supra*). *A contrario*, rien n'indique la prise en compte de cette thématique proche d'une historiographie postcoloniale dans l'approche même de la décolonisation. La double page du manuel de terminale S publié sous la direction de Jacques Marseille (Nathan, 2004) apparaît à cet égard révélatrice. Intitulée « *Arrêts sur images. La destruction des symboles de la colonisation* », elle apparente le processus de décolonisation aux images qui accompagnèrent la chute du communisme. Une relation de domination cesse, sans qu'un instant le choix des documents n'interpelle la métropole.

Ainsi, dans les programmes et les manuels, la décolonisation s'avère systématiquement comme la clôture d'un processus entamé lors des conquêtes coloniales. Une phase s'achève. Elle n'a d'autres incidences ultérieures que celles déployées dans les thématiques des relations internationales et des dynamiques économiques de la mondialisation. Au regard du national et des effets de la décolonisation sur la culture métropolitaine, la césure est radicale.

### **Actualité du questionnement colonial : le temps court de configurations singulières.**

Cette brève présentation de l'économie des programmes tranche avec l'actualité des débats historiographiques, sociaux et politiques, de près ou de loin liés à la question de la décolonisation. L'appréhension de cette actualité passe par la simplification des lignes de force qui la structurent et pèsent, plus ou moins, sur la question de

<sup>7</sup> Extraits de la doctrine Truman et Jdanov, discours de JF Kennedy du 23 juin 1963 (*Ich bin ein Berliner*).

<sup>8</sup> Pour cette mise en contexte, cf. Pierre Grémion, *Intelligence de l'anticommunisme, le congrès pour la liberté de la culture à Paris : 1950-1975*, Paris, Fayard, 1995.

<sup>9</sup> Benjamin Stora, *Imaginaires de guerre. Les images dans les guerres d'Algérie et du Viêt-Nam*, Paris, La Découverte, 2004

l'enseignement de la décolonisation. Schématiquement, deux lignes se distinguent dans l'appréhension de ces débats. Située à l'intersection des problématiques d'histoire du temps présent et de l'histoire culturelle, la première tient à la reprise d'un modèle épistémologique déjà éprouvé à propos de la question du régime de Vichy. Dans cette configuration, la colonisation est un *passé qui ne passe pas* ; dans cette acceptation la décolonisation ne peut s'apparenter qu'à une étape factuelle, aux effets tus sur la métropole. L'essentiel des polémiques se déploie alors dans la conjonction -le heurt ? - d'approches historiographiques distinctes, questionnées à partir de la confrontation de l'historiographie anglo-saxonne -*post-colonial studies*- de la décolonisation et du droit d'inventaire réclamé par une part des chercheurs sur ces questions. On se situerait donc ici à un tournant dans l'appréhension du fait colonial et de ses suites. Ce tournant se comprend aussi dans le contexte englobant d'une *repentance* de l'Etat français vis-à-vis de son passé. Ici encore, le modèle d'action sous-jacent tient à l'écho des polémiques et des procès qui nourrissent l'actualité du régime de Vichy à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. La concurrence des mémoires (de la colonisation, de la décolonisation) dans l'espace national pèse sur le politique, par la judiciarisation et la médiatisation des enjeux et des positions. Les débats sont alors d'autant plus âpres qu'ils s'adosent à la marginalité des passeurs de la mémoire des acteurs de la décolonisation. Aujourd'hui, dans le temps court des médias, cette configuration se dit dans les termes de *trou noir colonial*, de *fracture coloniale*. Les polémiques qui les confortent alimentent l'enjeu scolaire de l'enseignement du fait colonial sous le mode, souvent, de la dénonciation et de la faillite.

#### *Historiographie : la décolonisation, expression d'un passé qui ne passe pas ?*

En grande partie, l'historiographie actuelle du fait colonial -décolonisation comprise- dans son rapport au national participe du modèle épistémologique forgé par les études sur Vichy, mais se complique de sa confrontation au secteur anglo-saxon des *post-colonial studies*. L'actualité de cette historiographie débute au tournant de 1990, au moment où se constate un éloignement de l'histoire du fait colonial qui rapidement va contraster avec l'actualité des mémoires de la colonisation, algérienne(s) d'abord, plurielles depuis peu<sup>10</sup>. Deux axes structurent donc ce paysage historiographique en mouvement, que je décrirai rapidement. L'essentiel dans cette brève description tient à ce que ces approches produisent comme effets dans l'espace public.

Le premier axe participe pleinement des problématiques nées de l'histoire du temps présent, du laboratoire qui les portèrent, l'IHTP. La décolonisation s'entrevoit sous l'angle pluriel des mémoires et de *l'oubli*, du *refoulé*. L'emprunt aux travaux d'Henry Rousso sur Vichy est palpable. La question surgit d'ailleurs, au tournant des années 1990, dans le sillage des polémiques et débats qui renouvelèrent l'approche de Vichy, de son inscription dans l'après seconde guerre mondiale. L'ouvrage de Benjamin Stora -*La gangrène et l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*- paru en 1991 ressort à ce dispositif, rehaussé d'une perspective comparatiste absente des travaux sur Vichy, polarisés par le fait national. *La gangrène et l'oubli* signifie également le poids de l'Algérie dans la pesée historique des effets de la décolonisation sur la métropole. L'Algérie *absorbe* la question de la décolonisation dans la production universitaire. Elle représente également un lieu où arrimer la question coloniale à une histoire contemporaine plus ample : le renouveau des recherches sur la guerre d'Algérie suit ainsi une pente similaire, après 1991, aux travaux de l'histoire du temps présent. Le chantier est renouvelé par l'approche de Raphaëlle Branche<sup>11</sup>, empruntant ses outils et problématiques aux concepts de cultures de guerre et de brutalisation forgés par l'historiographie du premier conflit mondial et étendu ensuite au XX<sup>e</sup> siècle. Quatorze ans plus tard, Benjamin Stora reprenant le fil de son enquête observe que la mémoire de la guerre d'Algérie a fait retour dans l'espace public, mais constate que celle-ci dissimule une mémoire coloniale<sup>12</sup>. L'essentiel, dans cette première saisie historiographique de la décolonisation, tient à la manière dont la question est posée. L'appréhension de la décolonisation s'effectue sous l'angle du refoulé -la gangrène-, de l'occultation. La focalisation sur la guerre d'Algérie condense les approches possibles, procédant ensuite par extension à d'autres chantiers. Daniel Hémerly, travaillant la question indochinoise, évoque un *syndrome indochinois* pour décoloniser la France ; c'est une *occultation* que décèle Marcel Dorigny à propos de l'indépendance d'Haïti<sup>13</sup>. Les exemples pourraient se multiplier. L'historiographie de la décolonisation ressort

<sup>10</sup> Daniel Rivet, « Le fait colonial et nous. Histoire d'un éloignement », *Vingtième siècle*, janvier / mars 1992.

<sup>11</sup> Raphaëlle Branche, *L'armée et la torture pendant la guerre d'Algérie*, Paris, Fayard, 2001.

<sup>12</sup> Benjamin Stora, « Quand une mémoire (de guerre) peut en cacher une autre (coloniale) », In Pascal Blanchard et alii, *La Fracture coloniale*, op-cit, note 1, p 57-65.

<sup>13</sup> Daniel Hémerly, « Décoloniser la France, le syndrome indochinois », in Pascal Blanchard et Sandrine Lemaire, *Culture impériale. Les colonies au cœur de la République (1931-1961)*, Paris, Autrement « Mémoires », 2004, p 175-200. Marcel Dorigny, « Aux origines : l'indépendance d'Haïti et son occultation », In Pascal Blanchard et alii, *La Fracture coloniale*, op-cit, note 1, p 45-56.

ainsi au poids de la mémoire, devenue objet d'histoire à part entière depuis le succès de l'entreprise dirigée par Pierre Nora –*Les lieux de mémoire*– et la redécouverte des travaux de Maurice Halbwachs. Dans cette première configuration historiographique, l'attention portée aux mémoires, aux questions du refoulé –de son retour– s'inscrit dans une histoire où la question mémorielle de la colonisation vaut symptôme, indices d'un trouble ou d'un dérèglement peu ou prou liés à la question du modèle républicain et son lien à la société française<sup>14</sup>. L'assimilation, pour cette historiographie, de la bataille mémorielle coloniale à celle de Vichy est telle que Pascal Blanchard et Nicolas Bancel souhaite, en 2001, pour la question coloniale une *paxtonisation*<sup>15</sup>, seule capable de revisiter cette histoire.

L'image conduit à l'exposition de la seconde configuration historiographique de la (dé)colonisation. Elle s'inscrit dans le registre des *cultural studies* anglo-saxonnes, s'accompagne des polémiques et des débats entourant la création d'institutions muséales dédiées au fait colonial. A la lumière de la confrontation avec l'histoire anglo-saxonne (*post-colonial studies*), cette nouvelle approche porte en priorité sur la question d'une culture coloniale, de ses effets sur le modèle républicain. Comme l'approche précédente, bien que dans un dispositif heuristique plus ample, cette traque de la culture coloniale conduit à l'effacement de la borne de 1962 comme clôture du fait colonial. Dans ce mouvement, le fait colonial se niche au cœur du fait national ; la perspective est donc complètement renversée. L'argument de la *République coloniale*, forgé par Nicolas Bancel, Pascal Blanchard et Françoise Vergès<sup>16</sup>, dit ce renversement : la culture politique républicaine est en partie construite par le fait colonial. La problématique s'entend essentiellement déconstructrice du mythe républicain. Ce travail de déconstruction use surtout du concept de représentations autour duquel s'articule l'essentiel de son propos. Dans le paysage historiographique actuel, la spécificité de cette approche nourrit d'autant plus les polémiques qu'elle joint à son travail historique une perspective militante dénonçant les « vérités » de l'histoire officielle. En plaçant au centre de l'analyse, la question des effets de la culture coloniale sur le national, les auteurs déplacent le questionnement des *postcolonial studies* sur le sol métropolitain. Ils s'inscrivent ainsi dans le sillon tracé par Hermann Lebovics notamment<sup>17</sup>, se montrant attentif à la question des identités culturelles, des mémoires qui les portent et des logiques qui les structurent. Leur dernier ouvrage, *La fracture coloniale*<sup>18</sup>, résume ce mouvement, s'ouvrant sur un constat : la *fracture coloniale* est une *crise française*. L'essentiel de l'entreprise –par delà la reprise d'une expression naguère politiquement connotée, aux vertus aujourd'hui sans doute éditoriales– tient finalement à l'importation des problématiques anglo-saxonnes dans le champ historiographique français. Dans ce mouvement, la séquence colonisation / décolonisation n'est pas close mais ouverte en métropole sur le très contemporain. Ce faisant, ce renouveau du questionnement arrime l'immigration comme les questions muséales, les politiques de mémoire comme la gestion des Dom-Tom ou la politique de la Françafrique, la laïcité, l'Islam au fait colonial. En somme, l'analyse court de l'examen de la société française comme société coloniale à son stade actuel de société postcoloniale ; l'enjeu épistémologique tient à ce dernier statut, naguère nié. Dans cette perspective, le concept de fracture coloniale n'est que l'un des aspects du *droit d'inventaire* réclamé par d'autres historiens sur le fait colonial<sup>19</sup>.

C'est dans l'espace public que ces deux axes rencontrent un écho, trouvant là un point d'appui et une légitimité propre à la pratique de l'histoire du temps présent. Une brève évocation de la manière dont la question coloniale se déploie dans l'opinion publique introduit pour partie les attentes de cette dernière vis à vis de l'enseignement ; le poids du politique s'avère alors une autre médiation déterminante.

<sup>14</sup> Suivant ainsi la critique d'Achille Membre, *De la post-colonie*, Karthala, Paris, 2005.

<sup>15</sup> Nicolas Bancel, Pascal Blanchard, « les pièges de la mémoire coloniale », *Les Cahiers français* « La mémoire entre histoire et politique », n° 303, Juillet/Août 2001. Le néologisme désigne le poids pour l'historiographie de Vichy de l'édition de l'ouvrage de Robert Paxton –*La France de Vichy*– en 1974. cf., pour comprendre ce moment historiographique, Henry Rousso, « L'historien lieu de mémoire, Hommage à Robert Paxton », In *Vichy, l'évènement, la mémoire, l'histoire*, Paris, Folio, 2001. L'intervention de Christophe Capuano sur Vichy, également disponible sur le site de l'Académie de Dijon (page Histoire, rubrique se former), dresse un panorama de cette question.

<sup>16</sup> Nicolas Bancel, Pascal Blanchard, Françoise Vergès, *La république coloniale. Essai sur une utopie*, Paris, Albin Michel, 2003.

<sup>17</sup> Hermann Lebovics, *La vraie France. Les enjeux de l'identité culturelle (1900-1945)*, Paris, Belin, 1995.

<sup>18</sup> Pascal Blanchard et alii, *La Fracture coloniale*, op-cit, note 1. L'ouvrage s'intègre à un massif plus large de publications, synthétisées notamment par la publication aux éditions *Autrement* de deux ouvrages sur la culture coloniale, puis impériale, (2003-2004) qui doit se compléter d'un 3<sup>e</sup> volume consacré à la décolonisation.

<sup>19</sup> Claude Liauzu et alii, *Colonisation : droit d'inventaire*, Paris, Armand Colin, 2004.

*Concurrence des mémoires, marginalité des passeurs, une fracture coloniale ?*

La question coloniale opère depuis une décennie un retour dans l'espace public. La démarche d'histoire du temps présent tend à assimiler cette présence à un *retour du refoulé*. Une même *vulgate* parcourt l'une des pétitions emblématiques de ce mouvement : les nombreux signataires des *Indigènes de la République* se reconnaissent dans le postulat d'un *inconscient colonial français*. Dans l'espace public, le concept de fracture coloniale condense les effets de retour du refoulé colonial. Les débats de 2005 se nourrissent de cette fracture qui suppose une concurrence des mémoires dans l'espace médiatique. Appréhender les porteurs de celle-ci, leurs attentes, précise pour partie l'enjeu de l'enseignement de la décolonisation.

La guerre d'Algérie a sans doute nourri ce retour du refoulé colonial. A l'occasion du procès (1999) intenté par Maurice Papon contre Jean-Luc Einaudi, qui use du terme de massacre à propos de la manifestation du 17 octobre 1961<sup>20</sup>, le sort fait aux archivistes Brigitte Lainé et Philippe Grand -qui légitimèrent par l'archive la démonstration et l'emploi des mots opérés par l'historien- accrédite l'idée d'archives interdites, cachées ; soit *un passé qui ne passe pas*. Dans le même ordre d'idées, les débats suscités au conseil de Paris en 2001 à propos de la plaque commémorative de ce même 17 octobre témoigne à nouveau d'une histoire chaude, polémique. En région PACA, les hommages rendus aux anciens de l'OAS au nom d'un *devoir de mémoire* utilisé à des fins partisans renchérisse le constat<sup>21</sup>. Mais la question algérienne n'est pas seule à charpenter ce retour du colonial dans l'espace public. La reconnaissance par la loi de l'esclavagisme comme *crime contre l'humanité* – à l'initiative de Christine Taubira, elle est votée le 10 mai 2001- dénote une seconde ligne structurante de ce surgissement de la question coloniale dans l'espace public<sup>22</sup>. Cette reconnaissance, pour le cas français qui nous importe ici, motive ensuite les revendications identitaires des français d'outremer, des français issus de l'immigration. Dans l'arène médiatique, deux faits marquent cette irruption. L'un tient au fonctionnement de la société du spectacle ; je me bornerai à en citer les noms emblématiques : Dieudonné, Fogiel. Le débat porte alors de manière emblématique les revendications de la communauté noire. Le second questionne davantage l'historien, tenant tout entier dans la simplification d'une dénomination déjà paradoxale : le texte de la pétition des *Indigènes de la République* subsumant l'appel plus ample « *pour les assises de l'anticolonialisme postcolonial* » (18 janvier 2005). L'association de l'anticolonialisme à la situation postcoloniale traduit une vision dans laquelle les combats de la colonisation n'ont pas cessé, puisque perdure dans la *société française l'idéologie coloniale*. Le sens politique du qualificatif d'*indigène de la république* accrédite alors une vision essentialiste des identités : c'est donc un tort qu'il faut réparer dans un face à face avec une République qui *demeurerait* coloniale, maintenant en son sein la catégorie de l'indigénat. C'est une fracture sociale qui se dit en terme colonial puisque la pétition se veut l'émanation de militants « *issus des colonies, anciennes ou actuelles, et de l'immigration postcoloniale* »<sup>23</sup>. Dans le temps court des polémiques, la pétition vaut alors pour ce qu'elle manifeste : un usage du fait colonial dans des situations postcoloniales où l'on escompte du premier une lecture structurante des secondes, au prix d'une réduction de poids : l'oubli des mécanismes socio-économiques de domination. L'image implicite d'un tort connote en partie un *modèle* contestataire qui induit la concurrence des victimes dans son face à face avec le modèle républicain. Les revendications portées par les *indigènes de la République* se nourrissent des stigmatisations diverses provenant des défenseurs du modèle républicain, des nostalgiques de l'Empire. Le théâtre de ces polémiques réactive de manière artificielle le clivage colonialisme / anticolonialisme au mépris de fait de la situation postcoloniale de la société française. Ce retour régressif au fait colonial dans la société française articule alors un paradoxe : des mémoires concurrentes s'affrontent, portés par des acteurs en marge de l'espace politique.

<sup>20</sup> A l'origine de ce travail, il y a une démarche fondée sur l'histoire orale –méthodologie propre à l'histoire du temps présent : Jean-Luc Einaudi, *La bataille de Paris, 17 octobre 1961*, Paris, Seuil « Libre examen », 1991. La date de parution, coïncidant avec celle de Benjamin Stora (*La gangrène ou l'oubli*, Paris, La Découverte, 1991) montre les filiations à l'œuvre dans le « surgissement » actuel du débat sur le fait colonial.

<sup>21</sup> Sur ces points trop rapidement évoqués mais qui peuvent donner lieu à une séquence d'ECJS par exemple, cf. le site bien informé de la Ligue des Droits de l'Homme de Toulon (<http://www.ldh-toulon.net/>), nourri de nombreuses reproductions d'articles. Ils font ainsi référence aux stèles que la municipalité Front national de Toulon inaugura en faveur des militants de l'OAS, monuments toujours en place et au cœur des polémiques locales.

<sup>22</sup> L'extension de cette notion au champ colonial explique pour partie l'approche comparatiste autour de l'enseignement du génocide et des guerres de décolonisation de l'enquête initiée par Benoît Falaize, Laurence Corbel dans l'Académie Versailles. Rapport de recherche de l'équipe de l'Académie de Versailles, « Entre mémoire et savoir : l'enseignement de la shoah et des guerres de décolonisation », [http://www.inrp.fr/philo/mem\\_hist/rapport/](http://www.inrp.fr/philo/mem_hist/rapport/).

<sup>23</sup> Cf. Coralie Febvre, « Le nouveau combat des 'indigènes' », *L'histoire*, n° 302, octobre 2005, p 86-88.

Cette concurrence mémorielle s'alimente des mémoires coloniales dans la perspective d'un présent politique et social : au titre de ce présent, toute mémoire coloniale est réinterprétation. Adossée à la certitude d'un passé colonial qui ne passe pas, elle simplifie d'un côté l'enjeu des luttes sociales –imputant les inégalités à la persistance d'un ordre colonial au seul prisme des communautés culturelles-, réclamant au titre d'une dynamique liée à la reconnaissance de l'esclavagisme comme crime contre l'humanité, une réparation, une repentance de l'Etat français. Sur son versant opposé, cette guerre des mémoires nourrit une lecture réductrice des catégories sociales au titre de l'ethnie, du religieux ; l'intrication plus ou moins grande de ces lectures avec la dynamique de l'extrême droite et du nationalisme (*Nostalgie*, OAS..., racisme...) se surajoute au sentiment aigu d'une crise de l'identité nationale. Dans cette configuration, la reprise de la loi de 1955 sur le couvre-feu vaut pour ce qu'elle implique : la mobilisation d'un imaginaire colonial (Guerre d'Algérie, préfet Papon) qui conforte la régression actuelle des lectures de la crise sociale des banlieues au seul titre du colonial. Cet imaginaire véhiculé par la loi tient aussi aux conditions passées de son application : en métropole lors de la guerre d'Algérie, en Calédonie en 1985. Afficher son application possible aujourd'hui en métropole réinscrit le fait colonial comme grille possible et actualisée de lecture du social. La France de novembre 2005 s'immergerait ainsi à nouveau dans *un bain colonial*. Pour autant les porteurs des mémoires coloniales apparaissent marginalisés, opérant dans le seul espace médiatique des débats et des pétitions structuré par l'activisme militant. Cette position en marge tient à l'enchevêtrement de plusieurs facteurs :

- D'une part, les groupes sociaux qui sont porteurs de ces mémoires se situent socialement souvent dans une position d'exclusion. Les *indigènes de la République* (pour autant que cela soit une catégorie homogène), comme les harkis pour la guerre d'Algérie sont marqués par une exclusion économique (chômage) et souvent spatiale (banlieue). Les revendications qu'ils portent sont assimilées à l'espace qui les supportent : ils sont ainsi l'expression d'une crise des banlieues, des territoires d'outre-mer, soit l'absorption par la *fracture coloniale* de la *fracture sociale*<sup>24</sup>.
- Lorsque le combat mémoriel s'arrime au champ politique, un même constat de marginalisation s'impose. L'extrême droite incarne dans le champ politique la défense d'une autre conception de l'identité nationale qui trouve, dans l'histoire coloniale, ses héros et martyrs dans un rapport singulier à la République (défense de Bastien Thiry et de l'OAS). En outre, la production d'un regard raciste, inhérent à la domination coloniale, participe de son idéologie. L'extériorité assumée de l'extrême droite au système politique rend compte de la marginalisation de la mémoire coloniale qu'elle porte. Sur le versant opposé d'un anticolonialisme que prolongerait dans le post-colonialisme l'hypothèse de la fracture coloniale, la mémoire de ces combats s'imbrique dans l'appréciation notamment du fait communiste et le constat de faillite du tiers-mondisme. Cette mémoire, par son lien aux relations internationales, souffre des jugements prononcés *a posteriori* sur l'évolution de ces régimes. Si elle n'est pas inaudible dans l'espace public, la mémoire des luttes anticoloniales, parce qu'elle s'arrime souvent au fait communiste, souffre des modes d'approche de ce dernier marqués dans l'espace public par les thématiques de la manipulation, de l'aveuglement. En outre, le progressif dépérissement du communisme français mène à l'oubli –tout du moins à l'effacement- de ces mémoires. Les tentatives de relecture de ces combats sont alors dévolues aux éditions confidentielles<sup>25</sup> ; le *travail de mémoire* des historiens s'opposant ainsi au *déni* ou au *devoir de mémoire* portés par d'autres composantes de la société française. Dans ce hiatus, la question de la socialisation des mémoires de la (dé)colonisation structure tout autant les réponses du politique aux revendications des acteurs que les procès et polémiques faits à la recherche et à l'enseignement du fait colonial.

### **Pour conclure : loi, histoire, mémoire et enseignement.**

En juin 2005, dans la foulée des débats portant sur la loi du 23 février 2005, le Sénat organisait un débat public intitulé *Loi, histoire, mémoire* ; il faut joindre à cette trilogie la question de l'enseignement, médiatisée lors des rencontres de l'Histoire à Blois le 15 octobre 2005 par la remise au ministre de l'Education nationale de la pétition des enseignants –d'histoire /géographie notamment- sur cette loi. Faire retour sur cette loi, sa genèse et la réaction de la communauté des historiens (chercheurs, enseignants et, dans une moindre part,

<sup>24</sup> Pascal Blanchard et alii, *La Fracture coloniale*, op-cit, note 1. Notamment les contributions de Didier Lapeyronnie (La banlieue comme théâtre colonial, ou la fracture coloniale dans les quartiers), Françoise Vergès (L'Outre-Mer, une survivance de l'utopie coloniale).

<sup>25</sup> Par exemple, Alain Ruscio (dir), *L'Affaire Henri Martin et la lutte contre la guerre d'Indochine*, Paris, Le temps des cerises, 2005. L'intérêt de l'ouvrage réside dans sa présentation d'une affaire marquée par le modèle dreyfusard et l'engagement communiste qui, si elle fit grand bruit à l'époque, paraît aujourd'hui singulièrement absente de la mémoire nationale.

Inspection Générale) permet une relecture des programmes actuels sur laquelle conclure partiellement. Ce retour au programme se comprend alors dans la perspective des débats dans l'opinion publique et des retours récurrents des tribunes sur une *histoire que l'on ne pourrait pas enseigner*. L'essentiel de l'interrogation porte ainsi non sur le contenu même des programmes mais sur la manière dont l'enseignement du fait colonial doit se renouveler pour répondre à deux sollicitations. L'une est historiographique, portée par les *cultural studies* ; l'autre, plus complexe, s'articule au défaut de l'histoire et au prisme de la mémoire, entre repentance de l'Etat français et proclamations identitaires.

### *Une loi.*

Le 23 février 2005, une loi portant reconnaissance de la nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés est promulguée. La polémique porte sur son article 4 qui précise :

« Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française outremer, notamment en Afrique du nord, et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit ».

La loi fut discutée à l'Assemblée nationale dès juin 2004 ; elle s'inscrit dans une logique législative initiée par l'actuel ministre des Affaires Etrangères Philippe Douste-Blazy. A l'origine, l'article 4 est absent du projet. Il surgit par le jeu des amendements, ressort à un sous-amendement (n°59) voté dans l'indifférence le 11 juin 2004, proposé par un député UMP. Le gouvernement s'en remis, en la personne d'Hamlaoui Mékachera –alors ministre délégué aux anciens combattants- à la sagesse de l'Assemblée, malgré le refus de la Commission des Affaires sociales. Il précisait pourtant, en réponse à une question du président de l'Assemblée Nationale :

« Les rapatriés, et notamment les harkis, sont en effet souvent légitimement émus de la manière dont sont traitées la présence française outre-mer et la guerre d'Algérie dans les manuels scolaires. Je vous rappelle toutefois qu'un groupe de travail a été constitué l'an dernier, en liaison avec l'éducation nationale et le Haut conseil aux rapatriés, et je puis d'ores et déjà vous dire qu'un colloque est en préparation pour sensibiliser le monde enseignant sur ce sujet. »

Retenons dans cette position que la critique motivant la loi porte sur les manuels et non sur les programmes quand le texte de l'article 4 est lui prescriptif : la loi est alors d'injonction. La réception de l'article 4 dans la communauté historienne provoque en février 2005 une pétition, notamment initiée par Claude Liauzu et Gilbert Meynier, qui réclame l'abrogation de l'article 4<sup>26</sup>. Le succès de la pétition s'accompagne de tribunes dans la presse et de polémiques. D'un strict point de vue législatif, il est reproché aux législateurs d'avoir outrepassé son rôle par le caractère prescriptif de l'article 4, imposant de la sorte une *histoire officielle*<sup>27</sup>. Sans revenir en détail sur les pétitions et les articles participant du débat ouvert par le vote du 23 février 2005, il faut noter trois points. D'une part, le débat tel qu'il s'est engagé fait jouer de nombreux clivages dans le champ historiographique. Un texte, cosigné par Claude Liauzu, Raphaëlle Branche, Gilbert Meynier et Sylvie Thénault<sup>28</sup>, fustige l'article 4 au titre de la responsabilité des historiens devant le fait colonial, montrant l'ambiguïté des réponses de l'Etat (actes de repentance sur la répression des décolonisations) et de la majorité parlementaire du gouvernement (loi du 23 février 2005). Au détour de l'argumentation, une phrase :

« Peut-on, en 2005, affirmer que coloniser c'est exterminer ? Il y a eu des massacres de masses coloniaux, mais présenter ainsi la conquête de l'Algérie ne correspond pas à la réalité ? »

La cible ici n'est plus la majorité parlementaire et l'article 4, mais Olivier Lecour-Grandmaison, auteur de *Coloniser. Exterminer Sur la guerre et l'Etat colonial* (2004) qui publiait dans une tribune du *Monde*, un article sur le négationnisme colonial (1<sup>er</sup> février 2005). On lit là, et de manière implicite, le heurt d'approches historiographiques différentes (cf. *supra*), seulement unies par le rejet de ce que pourrait préfigurer l'application de la loi du 23 février 2005 : une recherche et un enseignement officiel de l'histoire de la (dé)colonisation. Devant cette querelle qui enflamme médiatiquement, les réponses émanant de l'Education Nationale paraissent plus nuancées. D'une part, face aux revendications des groupes de pression, elles ne comportent jamais le terme de *devoir de mémoire*, déplaçant le questionnement sur le terrain de l'enseignement plutôt que sur celui de la victimisation et des mémoires antagonistes. Les réponses, rapportées par la presse, indiquent toutes une mise à distance des polémiques entourant la loi. Pour Alain Bergounioux :

<sup>26</sup> Il précise sa position dans de nombreux articles, parmi lesquels un entretien pour la revue *L'histoire* (« Non à une loi scélérate, *L'histoire*, n° 302, octobre 2005), et un article rédigé en commun avec le juriste Thierry Le Bars (« Et l'histoire de la présence française outre-mer ? », *L'Humanité*, 10 mars 2005).

<sup>27</sup> Claude Liauzu, Gilbert Meynier, « Non à l'enseignement d'une histoire officielle », *Le Monde*, 25 mars 2005.

<sup>28</sup> *La responsabilité des historiens face à l'histoire coloniale*, <http://www.reseau-ipam.org/article>

« Les programmes scolaires ne s'écrivent pas sur injonction. Leur élaboration nécessite toute une procédure complexe et assez longue d'environ trois ans. Ce travail est également passé au crible de la science qui filtre de manière la plus consensuelle possible<sup>29</sup>»

Les déclarations venant de l'Inspection Générale procèdent toutes de la même économie : pour le moment, les programmes fournissent un cadre adéquat de réponses aux sollicitations mémorielles et sociales. Gilles de Robien, actuel ministre de l'Education Nationale enfonce le clou lors des Rencontres de Blois :

« L'article 4 de la loi du 23 février 2005 n'implique aucune modification des programmes actuels d'histoire qui permettent d'aborder le thème de la présence française outre-mer dans tous ses aspects et tous ses éclairages<sup>30</sup> ».

### *Enseigner.*

Que conclure de ce débat et des réponses apportées ? Du point de vue de l'enseignement et des programmes, les polémiques sont emblématiques à plusieurs points. Elles se comprennent d'abord en regard de concurrences mémorielles qui interpellent l'enseignement au nom, notamment, du devoir de mémoire. L'enquête menée notamment par Benoît Falaize et Laurence Corbel pour l'Académie de Versailles pointe une mémoire refoulée de la (dé)colonisation et un enseignement rendu difficile par le manque de ressources pédagogiques sur la question<sup>31</sup>. Mais les auteurs pointent un autre écueil lors des entretiens réalisés avec des enseignants :

« Les entretiens réalisés ont fait apparaître un flou lexical et sans doute sémantique particulièrement éclairant par ailleurs, notamment lorsqu'il s'agit de désigner les élèves dont on parle : " immigrés ", " maghrébins ", " élèves arabes ", " élèves musulmans ", " élèves d'origine arabe ", " élèves d'origine maghrébine ", " enfants de la seconde génération ". Le flou et le nombre de désignations différentes, parfois au sein du même entretien, nous a semblé révéler quelque chose de plus profond qu'une simple hésitation lexicale. (...) Si des formations devaient être organisées sur la colonisation, les guerres de décolonisation, et l'histoire de l'immigration, on peut avancer que des réflexions sociologiques et juridiques pourraient utilement venir renforcer un cycle de formation consacré à l'histoire nationale dans toutes ses composantes, ainsi qu'une ouverture européenne et mondiale des questions liées aux migrations du XX<sup>e</sup> siècle<sup>32</sup>. »

Ce flou lexical et cette nécessité de la formation participent à leurs yeux d'un impensé colonial. Les contradictions mémoire(s) / histoire sont alors d'autant plus vives qu'elles s'inscrivent dans le cadre de la construction républicaine dont il s'agit d'enseigner l'histoire dans la double perspective d'une histoire du temps présent et de l'ECJS. Ces contradictions s'adosent ainsi à deux lignes de fractures de la société française qui toutes composent avec l'image d'un tort qu'il s'agit de reconnaître. La première est connexe à la reconnaissance de l'esclavage comme *crime contre l'humanité* ; elle met en branle à propos de la colonisation au sens large, la même mécanique qui procédait à la question de Vichy, celle d'un *passé qui ne passe pas*. La seconde, tient à la question de l'intégration et aux doutes portant sur la crise actuelle du modèle républicain : par l'argument de la mémoire, le concept de *fracture coloniale* permet une coupe dans la crise actuelle du modèle républicain, dans son rapport à l'intégration, à l'Autre. L'essentiel de l'ouvrage coordonné par Pascal Blanchard, Nicolas Bancel et Sandrine Lemaire, procède de cette visée, confortée par l'appel aux *cultural-studies* anglo-saxonnes. En outre, et en regard de l'opinion publique, ce qui fait débat (l'article 4) apparaît comme une réponse singulière aux insuffisances (supposées) des manuels. Cette médiation n'est pas neutre. Elle oublie d'une part que les manuels sont aussi l'expression d'un champ historiographique en voie de renouvellement, mais clivé, sur ce questionnement : dans cette configuration, le manuel retarde sur le renouvellement historiographique. En regard maintenant de l'enseignant, les premières conclusions de l'enquête coordonnée par Benoît Falaize et Laurence Corbel plaident alors pour un devoir d'histoire, soit une socialisation du passé colonial connu historiographiquement –il n'y aurait pas alors de trou noir de la mémoire et de l'histoire coloniale- mais méconnu simultanément à l'aune de la concurrence des victimes. Les

<sup>29</sup> Alain Bergounioux, cité par *La Croix* « Colonisation, un héritage mal assumé », article mis en ligne le 11 juillet 2005 sur <http://www.la-croix.com>

<sup>30</sup> Citation extraite du *Journal du Dimanche*, daté du 16 octobre 2005.

<sup>31</sup> [http://www.inrp.fr/philo/mem\\_hist/rapport/](http://www.inrp.fr/philo/mem_hist/rapport/). L'enquête pointe le manque de références historiographiques (le point contraste avec l'actualité éditoriale du sujet) et l'absence de lieux ressources (musées...). Cette dernière devrait être partiellement comblée par la fondation d'institutions muséales à Marseille, Paris.

<sup>32</sup> Laurence Corbel, Jean-Pierre Costet, Benoît Falaize, Alexandre Méricskay, Krystel Mut, Rapport de recherche de l'équipe de l'Académie de Versailles, « Entre mémoire et savoir : l'enseignement de la shoah et des guerres de décolonisation » Chapitre 6. Enjeux, interrogations, conclusions. [http://www.inrp.fr/philo/mem\\_hist/rapport/](http://www.inrp.fr/philo/mem_hist/rapport/).



programmes actuels permettent sans doute cette socialisation, à condition de lier cette dernière à plusieurs points d'approches –tant géographique qu'historique<sup>33</sup>.

### **L'horizon d'une rupture.**

Ces quelques remarques, soumises à débat pour l'enseignement de la décolonisation, font retour à la structuration actuelle des programmes liant décolonisation et mondialisation. Benjamin Stora synthétise ce lien, dont l'articulation complexe continue à questionner :

« Pourtant la rupture est toujours là, omniprésente par le déploiement mémoriel, accusateur, des « hommes du Sud », y compris de ceux vivant à l'intérieur du monde du « Nord ». Ils disent encore, toujours : n'y a-t-il vraiment rien à faire contre cette mondialisation qui poursuit le pillage de vastes territoires du Sud ? Pourquoi mettre à distance ce passé, véritable promesse d'un changement qui tarde à venir ? Pourquoi ne pas tenir ce passé comme un outil de réassurance du présent, en ces temps d'hésitations, de fissures idéologiques<sup>34</sup> ? »

Tenir ce passé comme un outil de réassurance du présent suppose une autre relecture, celle du récit national du fait républicain... La dimension comparatiste de l'enseignement doit ainsi systématiquement s'affirmer.

Vincent Chambarlhac, Historien IHC Ub, UMR CNRS 5605.

---

<sup>33</sup> On peut ici suivre pour partie les pistes esquissées pour les nouveaux programmes de terminale : Claire Dietrich, lycée Pierre Beghin, Moirans. <http://www.ac-grenoble.fr/histoire/programmes/lycee/classique/terminale/hist/colo.pdf>

<sup>34</sup> Benjamin Stora, Post-face inédite à Imaginaires de guerre. Les images dans les guerres d'Algérie et du Viêt-Nam, Paris, La Découverte, 2004, p 255.

## ***Enseigner la décolonisation dans l'actualité du débat sur le fait colonial***

### ***(Bibliographie)***

#### **Enjeux.**

Nicolas Bancel, Pascal Blanchard, « les pièges de la mémoire coloniale », *Les Cahiers français* « La mémoire entre histoire et politique », n° 303, Juillet/Août 2001.

Pierre Boilley, « Loi du 23 février 2005, colonisation, indigènes, victimisation », *Politique africaine*, n° 98, juin 2005.

Christine Chivallon, « L'émergence récente de la mémoire de l'esclavage dans l'espace public : enjeux et signification », *Cahiers d'Histoire, revue d'histoire critique*, n° 89, 2002.

Coralie Febvre, « Le nouveau combat des indigènes », *L'Histoire*, numéro spécial « La colonisation en procès », octobre 2005, p 86-88.

Claude Liauzu, « Non à la loi scélérate ! », *L'Histoire*, numéro spécial « La colonisation en procès », octobre 2005, p 52-53.

André Nouschi, « Décoloniser l'histoire ? », *Historiens et géographes*, n° 399, 2004, p 277-282.

Philippe Poirrier, *Les enjeux de l'histoire culturelle*, Paris, Seuil « L'Histoire en débats », 2004.

#### **Colonisation / décolonisation, une histoire liée.**

« Le trou de mémoire colonial », *Hommes et libertés*, n° 131, Juillet / août 2005. (Mensuel de la LDH, il est disponible sur son site). Ce numéro reprend une partie des actes d'un colloque tenu à Paris, à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de Sétif

Pascal Blanchard, Nicolas Bancel, Sandrine Lemaire, *La fracture coloniale*, Paris, La découverte « Cahiers libres », 2005.

Nicolas Bancel, Pascal Blanchard, Françoise Vergès, *La république coloniale. Essai sur une utopie*, Paris, Albin Michel, 2003.

Claude Liauzu et alii, *Colonisation : droit d'inventaire*, Paris, Armand Colin, 2004.

Claude Liauzu, « Immigration, colonisation et racisme : pour une histoire liée », *Hommes et Migrations*, n° 1228, Novembre / Décembre 2000.

Daniel Rivet, « Le fait colonial et nous. Histoire d'un éloignement », *Vingtième siècle*, janvier / mars 1992.

Daniel Rivet, « De l'histoire coloniale à l'histoire des Etats indépendants », In François Bédarida (ed), *L'histoire et le métier d'historien en France (1945-1995)*, Paris, MSH, 1995, p 369-377.

Benjamin Stora, *Imaginaires de guerre. Les images dans les guerres d'Algérie et du Viêt-nam*, Paris, La Découverte, 2004.

#### **Enseigner.**

Véronique Chalcou, « Enseigner la décolonisation en classe de terminale. La mise à l'épreuve réciproque des histoires mondiale, nationale, locale » In Henri Moniot et Maciez Serwanski, *L'histoire et ses fonctions. Une pensée et des pratiques au présent*, Paris, L'Harmattan, 2000.

Marie Claire Hoock, Claude Liauzu dir, *Transmettre les passés. La responsabilité de l'Université*, Paris, Syllepse, 2001.

Françoise Lantheaume, « Enseigner l'histoire de la guerre d'Algérie », *Cahier Confluences Méditerranée*, Janvier 2002.

#### **Quelques sites.**

L'enseignement de la décolonisation est à la fois un enjeu civique et un enjeu de programmation.

- Rapport de recherche de l'équipe de l'Académie de Versailles, « Entre mémoire et savoir : l'enseignement de la shoah et des guerres de décolonisation », [http://www.inrp.fr/philo/mem\\_hist/rapport/](http://www.inrp.fr/philo/mem_hist/rapport/). Rédigé par Benoît Falaize et Laurence Corbel notamment, ce rapport pointe les enjeux et les interrogations propres à cet enseignement.

- Les nouveaux programmes de terminale et la décolonisation. Une étude en atelier et des propositions de programmation, compte-rendu de Claire Dietrich, lycée Pierre Beghin, Moirans. <http://www.ac-grenoble.fr/histoire/programmes/lycee/classique/terminale/hist/colo.pdf>.

L'essentiel du débat sur la décolonisation, parfois dans sa version la plus radicale, est présent sur internet. Les sites mentionnés ci-dessous ont contribué à renseigner mon intervention, notamment dans ses dimensions civiques et sociales. Bien entendu, ils sont l'expression d'un butinage personnel sur la toile.

- <http://www.senat.fr/séances> et <http://www.assemblee-nationale.fr> pour une approche « législative » de la question.

- <http://www.ldh-toulon.net/> De nombreux articles sur la question de la décolonisation, les débats suscités notamment par la loi du 23 février 2005.

- Claude Liauzu, Raphaëlle Branche, Gilbert Meynier, Sylvie Thénault, « *La responsabilité des historiens face à l'histoire coloniale* » <http://www.reseau-ipam.org/article>

- Claude Liauzu, « Colonisation. Une loi contre l'histoire », <http://monde-diplomatique.fr>

Vincent Chambarlhac, IHC Ub UMR CNRS 5605